

**Arrêté n° 25-126 portant nomination de la présidente des commissions mixtes
pédagogiques chargées de l'examen des dossiers étudiants des classes préparatoires
aux grandes écoles**

Le président de l'université Jean Moulin,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2, D. 612-29-1 et D. 612-29-2 ;

Vu la délibération n° D2025P-01-01-ins du 7 janvier 2025 portant élection de M. Gilles BONNET, professeur des universités, à la présidence de l'université Jean Moulin,

Arrête

Article 1 – Madame Eva SUSENNA, maître de conférences, préside les commissions mixtes pédagogiques (CMP) chargées du suivi du parcours des étudiants inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et à l'université Jean Moulin.

Article 2 – Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché sur les panneaux d'information de la direction des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) et publié sur le site internet de l'université.

Fait à Lyon, le 13 mai 2025

Le président de l'université Jean Moulin

Gilles BONNET



Pour le président de l'université Jean Moulin Lyon 3
par délégation
La vice-présidente chargée de la commission de la formation
et de la vie universitaire
Première vice-présidente

Nathalie KRIEF